DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 AVRIL 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents **23** Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, ~~Mme Périne JOUNIAUX,~~ M. Thomas DIOT, ~~M. Jacky DISY,~~ Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, ~~M. Philippe LAURENT,~~ Mme Mathilde ÉTÉVÉ, Mme Pauline BERTONI, M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, M. Jocelyn PHILIPPE, Mme Ophélie DUPUIS, ~~M. Vincent MYSLICKI,~~ Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD, M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE, Mme Océane ODEN.

De votants **26** **Pouvoirs** : Mme Périne JOUNIAUX pouvoir à Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Jacky DISY pour à M. Bernard HASSELIN, M Vincent MYSLICKI pouvoir à M. Victor LOMBARD

2026/044

OBJET
Vote du budget primitif 2026

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 23 Avril 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de présentation du budget primitif de l'exercice 2026,
Considérant que le budget primitif retrace toutes les dépenses et toutes les recettes prévues pour l'exercice 2026,

Le budget primitif s'équilibre comme suit :
Section de fonctionnement :

- Dépenses : 4 173 081.98€
- Recettes : 4 173 081.98€

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 469 786.82€
- Recettes : 1 469 786.82 €

Le conseil municipal,
Ouï les exposés de sa Présidente et de monsieur Marc BARSOUM, Adjoint aux finances,
Après en avoir délibéré :

- **A l'Unanimité par 26 Voix Pour, pour la section de fonctionnement.**
- **A la Majorité par 25 Voix Pour et 1 Abstention (M. Johan LECERF) pour la section d'investissement.**

- **Adopte** le budget primitif de l'exercice 2026 tel que joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 29 Avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,

Carole DEVOS

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1) Le cadre général du budget

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement du conseil municipal Un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont principalement issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions, les emprunts et le FCTVA.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Pour rappel, le budget primitif 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 mars 2025.

2) La section de fonctionnement

A- Généralités

La section de fonctionnement (intégrant les mouvements d'ordre) s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 173 081,98€ soit une diminution de 3,71% par rapport à 2025.

A- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES			
	Budget primitif 2025	**Budget primitif 2026**	**Evolution BP 2026/2025**
011 Charges à caractère général	1 006 700 €	1 167 939,00 €	11%
012 Charges de Personnel	1 940 800,00 €	2 063 905,00 €	6%
014 Atténuation de produits	20 042,00 €	27 108,00 €	35%
65 Autres charges de gestion courante	256 391,00 €	298 590,00 €	32%
Total des dépenses de gestion courante	**3 223 933,00 €**	**3 557 542,00 €**	**10%**
66 Charges financières	65 389,00 €	50 700,00 €	-22%
67 Charges exceptionnelles	21 300,00 €	2 000 €	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**3 310 622,00 €**	**3 610 242,00 €**	**9%**
042 Opérations d'ordre	222 800,00 €	222 000,00 €	0%
023 Virement à la section d'investissement	801 439,22 €	340 839,98 €	-57%
Total des dépenses d'ordre	**1 024 239.,22 €**	**562 839,98 €**	-45%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**4 334 861,22 €**	**4 173 081,98 €**	**-4%**

PS : Les comparaisons sont ici faites par rapport au budget et non le réalisé comme pour le ROB

Les charges à caractère général (chapitre 011) : +11% vs budget 2025 et +21% vs le réalisé

Volonté d'un budget de Sincérité visant à nous réapproprier notre Patrimoine.

Ce chapitre retrace les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services et les dépenses d'entretien des bâtiments.

Les principales évolutions avec le budget 2025 résident dans notre volonté de sortir de la gestion de l'urgence pour protéger nos actifs.

- Réalité Énergétique & Technique : Comme le souligne l'analyse des services, nous intégrons une hausse de +28k€ pour le gaz/électricité et +27k€ pour les assurances afin de couvrir enfin l'ensemble de notre patrimoine bâti.
- Préservation du patrimoine et lutte contre la "Dette Grise" : Effort massif de +38 000 € supplémentaires à l'entretien courant (voirie, bâtiments, entretien des espaces) pour stopper la dégradation structurelle avant qu'elle ne devienne irréparable.
- Arbitrage pour le service public : À coût constant, nous faisons le choix de supprimer la location du panneau d'information numérique pour financer la location d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB), un service de proximité attendu par les Roséens.

Les charges de personnel (chapitre 012) : +6% vs budget 2025 et +8% vs le réalisé

Volonté d'un budget qui redonne toute sa place à la sécurité et aux personnes et tient compte des obligations légales avec l'objectif clair d'investir dans l'humain pour un service public plus efficace.

- Sécurité de Proximité : Recrutement d'un ASVP pour renforcer la présence sur le terrain et la tranquillité publique.
- Impact des Contraintes de l'État : Le budget absorbe mécaniquement la hausse de la cotisation CNRACL* (passage de 34,65% à 37,65%) et la revalorisation du SMIC.
- Santé & Compétence : Nous finançons le rattrapage des visites médicales et un plan de formation des agents, essentiels à la qualité du service rendu.
-

Atténuation de produits (chapitre 014)

Est inscrite à ce chapitre la charge consécutive de l'article 55 de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou des intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants à disposer au moins, au sein de leur parc de résidences principales, de 25% de logements sociaux, 20% de logements sociaux dans les territoires moins tendus.

Les communes déficitaires doivent, soit combler leur retard soit elles sont redevables d'un prélèvement annuel sur leurs ressources fiscales, proportionnel à leur potentiel fiscal et au déficit en logements sociaux.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : +32% vs le budget 2025 mais +44,5% vs le réalisé

L'augmentation de ce budget vise à répondre à notre volonté de proposer une meilleure solidarité et plus de gouvernance soit un budget "bouclier" pour les citoyens.

Ce Chapitre comprend essentiellement les subventions de fonctionnement versées aux associations (80 000 €), la subvention au CCAS (66 350 €) et les indemnités versées aux élus.

- Solidarité (CCAS) : 66 350 € (doublé par rapport au budget 2025) pour protéger les foyers les plus fragiles face à l'inflation.
- Dynamisme Local : Soutien aux associations (intégration de l'enveloppe globale demandée +10% pour soutenir des demandes exceptionnelles)

Les charges financières (chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts sur emprunts. Deux emprunts sont arrivés à terme en janvier 2025.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre comprend notamment des annulations éventuelles sur des titres émis sur les exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre (chapitre 042)

Ce chapitre correspond principalement aux amortissements qui sont liés aux travaux et acquisitions réalisés sur les années antérieures, ainsi que des provisions sur d'éventuels risques.

Virement effectué à la section de fonctionnement (023)

Il s'agit de l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement qui constitue l'autofinancement. Cet excédent brut permet de financer le programme des investissements.

B- Les recettes de fonctionnement

Les ressources de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel du produit de la fiscalité ainsi que des dotations et participations.

RECETTES			
	Budget primitif 2025	**Budget primitif 2026**	**Evolution BP 2026/2025**
013 Atténuation de charges	20 000,00 €	23 250,00 €	16%
70 Produit des services et de domaine	115 525,00 €	138 057,00 €	20%
73 Impôts et taxes	2 677 645,00 €	2 720 871,00 €	2%
74 Dotations et participations	585 948,00 €	562 261,00 €	-4%
75 Autres produits de gestion courante	23 284,00 €	20 000,00 €	-14%
Total des recettes de gestion courante	**3 422 402,00 €**	**3 464 439,00 €**	1%
77 Produits spécifiques	800,00 €	0,00 €	
002 Excédent de fonctionnement reporté	910 659,22 €	707 642,98 €	-22%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000.00€	1 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	***4 334 861,22 €**	**4 173 081,98 €**	-4%

PS : Les comparaisons sont ici faites par rapport au budget et non le réalisé comme pour le ROB

*(*Ici le montant total des recettes du budget primitif 2025 est inscrit avec les mouvements d'ordre soit +1000€ par rapport au montant total des recettes présenté dans le Rapport d'Orientations budgétaires qui lui est hors mouvements d'ordre).*

Atténuations de charges

Il s'agit des remboursements liés à l'assurance garantie statutaire du personnel (arrêts maladie, accident du travail, maternité, paternité).

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes émanant de ce chapitre sont issues pour l'essentiel de la cantine scolaire et de la garderie.

Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Il s'agit des recettes fiscales : taxes foncières, taxe d'habitation ainsi que des attributions et dotations. La commune ayant fait le choix de ne pas augmenter le taux des taxes communales, la variation constatée est due à la revalorisation annuelle des bases de calcul décidée dans le cadre de la Loi de Finances.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat, la Dotation Générale de Fonctionnement (338 830 €), Dotation de Solidarité Rurale (79 571 €), Dotation Nationale de Péréquation des Communes (29 178 €) et les dotations de la CAF dans le cadre de la politique liée à l'enfance pour 24 957,00 €.

Evolution global vs 2025 = -19 491,00 € - soit une légère baisse de l'ordre de 4%

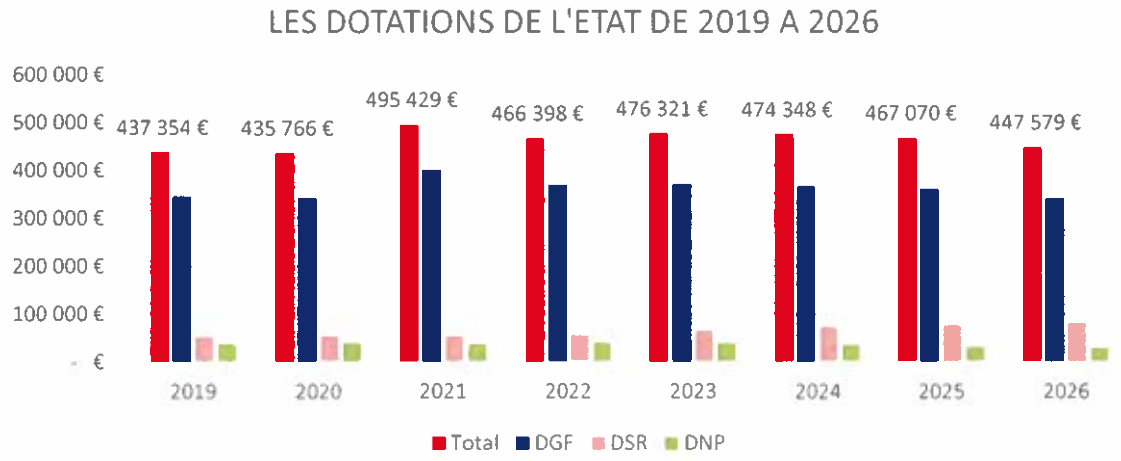

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit du revenu des loyers versés pour 20 000,00 €.

Auto-financement

Le budget primitif 2026 est présenté avec un autofinancement dégagé de 340 839,98 €

3) La section d'investissement

B- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

C- Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'équipement projeté est de 1 469 786,82 € dont 284 573,00 € de dépenses 2025 engagées mais non mandatées.

DEPENSES			
	Budget primitif 2025	**Budget primitif 2026**	**Evolution BP 2026/2025**
20 Immobilisations incorporelles	33 450,00 €	6 750.00 €	*-79.82%*
204 Subventions d'équipement versées	185 302,00 €	0.00€	*-100%*
21 Immobilisations corporelles	217 993,00 €	179 956.49 €	*-17.44%*
23 Immobilisations en cours	1 649 927,57 €	790 821.60 €	*-52.06%*
Total des dépenses d'équipement	**2 086 672.57€**	**977 528.09 €**	*-53.15%*
16 Emprunts et cautionnement	177 900,00 €	80 000.00 €	*-55.03%*
Total des dépenses financières	**177 900,00 €**	**80 000.00€**	*-55.03%*
49 Provisions pour dépréciation cpte de tiers		**1 000.00 €**	*100%*
Solde d'exécution 2025		**411 258.73 €**	*100%*
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	*** 2 264 572.57 €**	**1 469 786.82 €**	*-35.09%*

PS : Les comparaisons sont ici faites par rapport au budget et non le réalisé comme pour le ROB

*(*Ici le montant total des dépenses du budget primitif est inscrit avec les mouvements d'ordre soit +1000€ par rapport au montant total des dépenses présenté dans le Rapport d'Orientations budgétaires qui est hors mouvements d'ordre)*

Opération 21 : Administration et Services de Proximité (82 955 €)

- Ce volet regroupe l'équipement courant de nos services mais aussi des projets concrets comme l'installation du Distributeur Automatique de Billets (DAB) et l'amélioration de la Salle des Fêtes. Ce sont des services rendus directement aux Roséens pour faciliter leur quotidien.

Opération 22 et Opération 23 : Modernisation du domaine Scolaire et Sportif (60 000 €)

- Nous investissons pour l'avenir en offrant à nos enfants et à nos associations des infrastructures de qualité en passant par le remplacement de la chaudière de la salle des sports par exemple...

Opération 24 : Une priorité absolue à la Voirie (400 000 €)

- C'est notre poste principal pour 2026. Après avoir achevé les bâtiments administratifs, nous remettons l'accent sur l'espace public. Cet investissement massif vise à sécuriser nos routes (chemin d'Hautmont) et à améliorer durablement le cadre de vie dans nos quartiers (investissement dans une balayeuse pour la propreté de nos routes)

Opération 25 : Sauvegarde et Anticipation du Patrimoine (150 000 €)

- Nous mettons en place une première phase de prévision de travaux pour un montant de 150 000 € spécifiquement dédiée à la sauvegarde de notre patrimoine communal en vue de la réfection à venir de l'ancienne mairie qui deviendra la maison de l'art, de la culture et qui accueillera également une maison de santé.

Chapitre 16 :

Il concerne le remboursement de l'emprunt en capital. Trois emprunts étaient en cours, deux ont vu leur dernière échéance en janvier 2025.

Conclusions : 100 % d'Investissement "Utile"

- La grande force de ce budget 2026 est sa réorientation : nous passons d'un budget 2025 où l'argent était mobilisé par un seul bâtiment (la mairie) à un budget 2026 où 100 % des crédits sont injectés dans la proximité. Chaque euro investi va désormais là où nous vivons, là où nos enfants étudient et là où nous circulons,

D- Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'équipement projeté est de 1 469 786,82 € dont 286 355.00 € de recettes 2025 engagées mais non perçues.

Les recettes réelles de la section d'investissement proviennent essentiellement du virement de la section de fonctionnement, du FCTVA et des subventions perçues.

RECETTES			
	Budget primitif 2025	**Budget primitif 2026**	**Evolution BP 2026/2025**
13 Subventions d'investissement	459 743,25 €	286 355.00 €	*-37.71%*
20 Immobilisations incorporelles		25 115.11 €	*100%*
Total des recettes d'équipement	**459 743.25 €**	**311 470.11 €**	*-32.25%*
10 Dotations, Fonds divers et Réserves	465 500,49 €	595 476.73 €	*+27.92%*
024 Produits de cessions d'immobilisations	54 000,00 €	0.00 €	*-100%*
Total des recettes financières	**519 500,49 €**	**595 476.73 €**	*+14.62%*
Total des recettes réelles d'investissement	**979 243,74 €**	**906 946.84 €**	*-7.38%*
021 Virement de la section de fonctionnement	801 439,22 €	340 839.98 €	*-57.47%*
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	222 000,00 €	222 000.00 €	
Total des recettes d'ordre	**1 023 439,22 €**	**562 839.98 €**	*-45.00%*
Solde d'exécution n-1	261 889.61€	**0.00 €**	*-100%*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 264 572.57€**	**1 469 786.82 €**	*-64.90%*

PS : Les comparaisons sont ici faites par rapport au budget et non le réalisé comme pour le ROB

Chapitre 13 :

Le programme d'investissement est aussi financé par des subventions d'investissement. Pour l'exercice 2026, nous retrouvons les 286 355 € inscrits au budget et issus des Restes à Réaliser de l'exercice 2025.

Chapitre 10 :

Il comprend le produit issu du FCTVA (183 000€) ainsi que le résultat capitalisé au compte 1068 pour 409 476.73€ et enfin la taxe d'aménagement pour 3 000.00€.

Chapitre 021 :

Il s'agit de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (340 839.98€).

Chapitre 040 :

Ce chapitre enregistre les amortissements liés aux travaux et ou acquisitions réalisées sur les précédents exercices et diverses provisions pour dépréciation (222 000.00€).

CONCLUSION :

Le budget primitif 2026 est un budget qui vise à réparer le passé et investir dans l'utile

La volonté de ce budget est de nous permettre de sortir de la double dépendance

1. **La Dette Financière :** Un héritage de projets "passifs" (ex: Nouvelle Mairie) qui pèse sur nos marges sans service direct rendu aux Roséens au quotidien.
2. **La Dette Grise :** Le coût du désinvestissement passé. Ne pas entretenir hier nous oblige à augmenter aujourd'hui **+21% sur les charges générales** pour stopper la dégradation de nos routes et bâtiments

Notre budget 2026 met la priorité à la Valeur Ajoutée (VA)

1. Nous transformons les dépenses de fonctionnement passives en services actifs.
2. Réorientation des ressources : Nous faisons le choix de l'utilité réelle en réallouant nos ressources : ainsi, le budget précédemment affecté à la location et la maintenance d'un panneau d'information numérique est désormais investi, à coût équivalent, dans l'implantation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB) pour soutenir nos commerces et le quotidien des Roséens.
3. Investir dans l'Humain : Les charges de personnel (+8%) sont orientées vers la sécurité et la prévention : recrutement d'un ASVP, formation des agents et visites médicales régulières.

Et nos Investissement sont des investissements "Actif" et Curatif

Pour 2026, nous tournons la page des grands chantiers administratifs pour nous concentrer sur le quotidien des Roséens. Nous prévoyons une enveloppe de **692 955.09 €** répartie comme suit :

- **Voirie :** 400 000 € (effort majeur pour le cadre de vie).
- **Patrimoine :** 150 000 € (sauvegarde du patrimoine futur).
- **Domaine scolaire :** 30 000 €.
- **Administration générale :** 77 955,09€.
- **Domaine sportif :** 30 000 €
- **Salle des fêtes :** 5 000 €.

4) La dette

Au 1er janvier 2026 le capital de la dette restant dû est de 1 848 642.45€. Deux emprunts ont vu leur dernière échéance en janvier 2025.

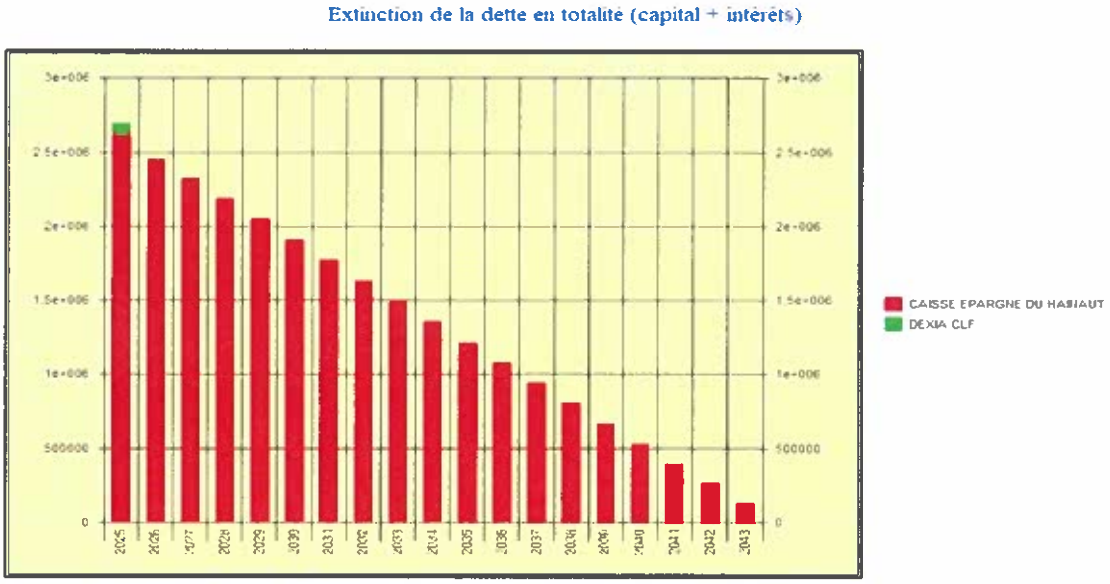

5) Les principaux ratios

Les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité prévues à l'article L2313-1 du CGCT comprennent 10 rations définis à l'article R2313-1 :

RATIOS	ANNEE	2025
1	DRF/population	786,86
2	Fiscalité directe/population	595,15
3	RRF/population	888,37
4	Dépenses d'équipement/population	340,3
5	Dette/population	452,55
6	DGF/population	88,09
7	Dépenses de personnel/DRF	59,22%
8	DRF+ Capital de la dette/RRF	93,43%
9	Dépenses d'équipement/RRF	38,31%
10	Encours de la dette/RRF	50,94%

1. Le constat : « Le poids du passé paralyse le présent »

- **Alerte sur les charges (Ratio 8) : 93,43 %**
- En clair : Sur 100 € qui rentrent, l'ancienne équipe a engagé 93,40 € (salaires, factures, dette).
- Le bilan : Il ne nous reste que **6,57 % de marge de manœuvre** pour gérer la ville. C'est un budget "à l'os".

2. L'héritage : « Un investissement massif mais passif »

- Explosion de l'équipement (Ratio 4 & 9) : 340 € / habitant
- En clair : L'ancienne équipe a multiplié par 6 l'investissement (Mairie), mais sans créer de nouvelles recettes ni d'économies.
- Le bilan : On a une belle "carrosserie" (la mairie), mais le moteur (le budget) n'a plus d'essence.

3. Le risque caché : « Une dette qui va peser plus lourd »

- **Endettement (Ratio 10) : 50,94 %**
- *En clair :* Le montant total semble correct, mais comme il nous reste très peu d'argent à la fin du mois (les 6,57 %), la moindre hausse des taux en 2028 sera catastrophique.
- *Le bilan :* On hérite d'une bombe à retardement qu'il nous faut désamorcer dès maintenant.

BILAN FINANCIER : Une commune à bout de souffle

Le budget 2026 doit permettre de réparer le passé et investir dans l'utilité